

sa conduite. Il y dit , entr'autres choses , qu'après avoir débarqué les Troupes , il les avoit postées près d'une Tour , occupée par les Rebelles , dans le dessein d'en faire l'attaque ; qu'ensuite étant retourné à la Galere pour y donner quelques ordres , les Milices Cortes , saisies de terreur au premier feu des Rebelles ; avoient aussi - tôt pris la fuite , sans que les Officiers des Troupes réglées aient pû les arrêter ; qu'un nombre de mécontents qui étoient dans une Cassine , profitans de ce desordre , avoient pareillement mis en fuite les Troupes réglées ; & que comme cette détoute étoit arrivée pendant son absence , on ne pouvoit nullement lui en attribuer la faute.

XVIII. *Suisse*. Cette Republique ne montre toujours que des particularités peu intéressantes , l'assemblée des Cantons n'ayant lieu de tems à autre que sur des sujets de l'intérieur du Pays. Il y en eut une à Bade le 21. Octobre formée des Députés des Cantons de *Zurich* , de *Glaris* , d'*Appenzel* & de *Schafhouse* , sur le licencierement du Regiment de Schmitt levé pour le service de S. M. Imp. , & que l'Ambassadeur de ce Monarque avoit proposé au Corps Helvetique , avec cette clause " que
 „ ce n'étoit pas l'intention de l'Empereur de rom-
 „ pre la Capitulation faite avec les Cantons Pro-
 „ testans par raport à ce Regiment ; mais qu'elle
 „ laissoit à leur choix de le tenir sur pied jusqu'à
 „ l'expiration du terme stipulé , à condition néan-
 „ moins que les Compagnies en seront réduites à
 „ 90. hommes , ou de le congédier , auquel cas
 „ S. M. Imp. accorderoit aux Officiers les mêmes
 „ avantages qu'Elle a bien voulu accorder à ceux
 „ du Regiment de Niderist qui a été cassé. „ Le
 Canton de *Berne* n'a pas envoyé ses députés à *Bade* ,
 s'étant